



PRÉFET
DE LA MANCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATLAS DES PAYSAGES DE NORMANDIE

Manche

Unité paysagère

16

Les bocages du centre-Manche

Sommaire

	Pages
Introduction	3
■ Contexte	3
■ Évolution de l'unité paysagère depuis l'atlas des paysages de 2001	4
Caractéristiques de l'unité paysagère	6
■ Structure paysagère n° 1 : les paysages clos du plateau bocager du centre-Manche	6
■ Structure paysagère n° 2 : la crête bocagère de Cerisy-la-Salle	9
■ Structure paysagère n° 3 : les vallées encaissées de la Sienne et du Thar	11
■ Matériaux et architecture	13
Qualification de l'unité paysagère	15
■ L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement	15
■ Les éléments structurants et ponctuels reconnus	15
■ L'image de l'unité paysagère véhiculée par les arts et différents médias	17
Les dynamiques paysagères à l'oeuvre	22
■ Les dynamiques paysagères analysées par les paysagistes	22
■ Les enjeux relevés par les ateliers publics	31
■ Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues	31
Atouts / faiblesses / opportunités / menaces	32
■ Atouts et opportunités	32
■ Faiblesses et menaces	32
Communes concernées en tout ou partie	33



Bocage aux abords de l'abbaye d'Hambye.

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; Ils ont à la fois la valeur d'un féminin et d'un masculin.

Photo de couverture :
Perspective sur Coutances dans son écrin bocager

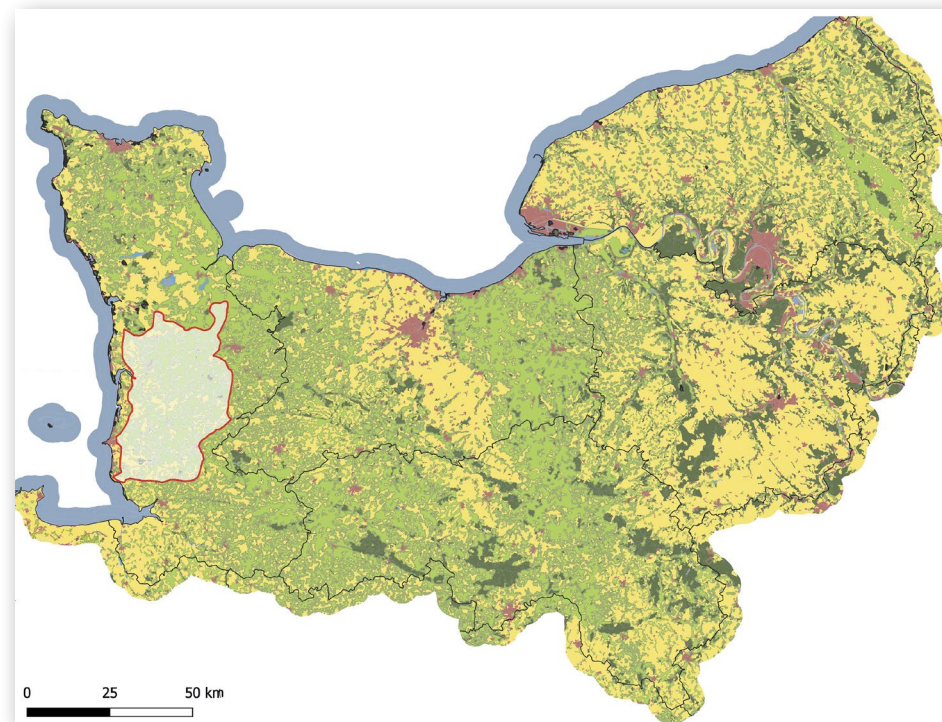
Introduction

Contexte

L'unité paysagère des « Bocages du centre-Manche » constitue la partie sud du Cotentin historique, dénommé à l'origine Pagus Constantiensis ou pays de Coutances. Cette unité rurale détient la surface la plus importante parmi les unités paysagères définies sur le département. Elle s'étend en longueur de Périers au nord à Sartilly-Baie-Bocage au sud et en largeur de Bréhal à l'est à Canisy à l'ouest. Située au nord-ouest des « Bocages du centre-Manche », Coutances est la ville la plus emblématique de cette unité paysagère, suivie au sud-est par Villedieu-les-Poêles, ville associée à l'artisanat.

Au cours des ateliers publics, les participants ont manifesté leur attachement à la notion de « bocages », insistant sur leurs caractéristiques plurielles et mettant en avant ce marqueur fort de l'identité locale.

Quelques peintres, écrivains, photographes et artistes sont venus s'inspirer, inventorier ou décrire ces paysages du XIX^e siècle à nos jours, comme les peintres Georges LAISNEY et Guillaume DESGRANGES ou le graveur Félix BENOIST. De célèbres écrivains évoquent également l'unité et particulièrement Coutances, comme Victor HUGO, Jules BARBEY D'AUREVILLY et Rémy DE GOURMONT.



Localisation de l'unité paysagère des bocages du centre-Manche au sein de la région Normandie.

Évolution de l'unité paysagère depuis l'atlas des paysages de 2001

L'atlas de 2001 proposait un découpage en 4 unités paysagères :

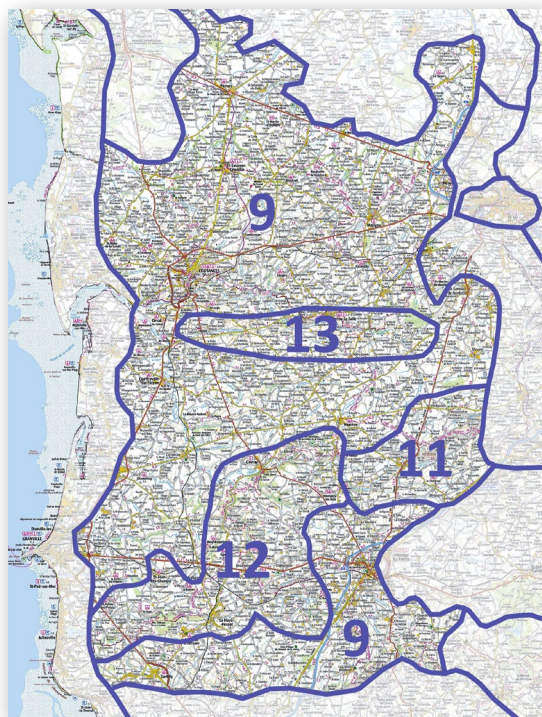
- « La Manche centrale » (9)
- « Les tableaux bocagers de Cerisy-la-Salle » (13)
- Le petit îlot sud-ouest du « Bocage en tableaux» (11)
- « Les gorges de la Haute-Sienne et du Thar » (12)

L'actualisation de l'atlas propose de regrouper ces quatre unités paysagères en une seule unité nommée « Les bocages du centre-Manche », puisqu'elles présentent un dénominateur commun prédominant : leur appartenance au plateau bocager du centre du département.

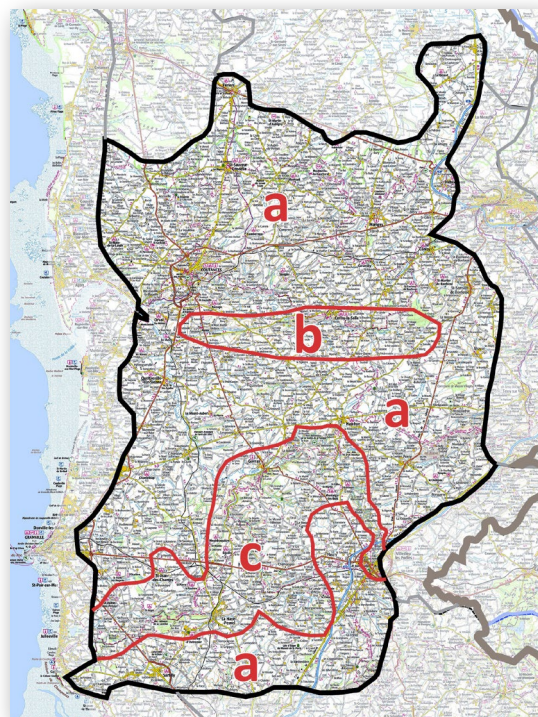
De ce plateau bocager légèrement ondulé et aux ambiances globalement intimes, trois structures paysagères se distinguent dont deux liées au relief ; l'une émerge du plateau (relief de Cerisy-la-Salle), l'autre le creuse (gorges de la Sienne), pour créer des paysages rythmés par les dénivellations et les microclimats associés :

- Les paysages clos du plateau bocager du centre-Manche (a)
- La crête bocagère de Cerisy-la-Salle (b)
- Les vallées encaissées de la Sienne et du Thar (c)

Ancien découpage de 2001



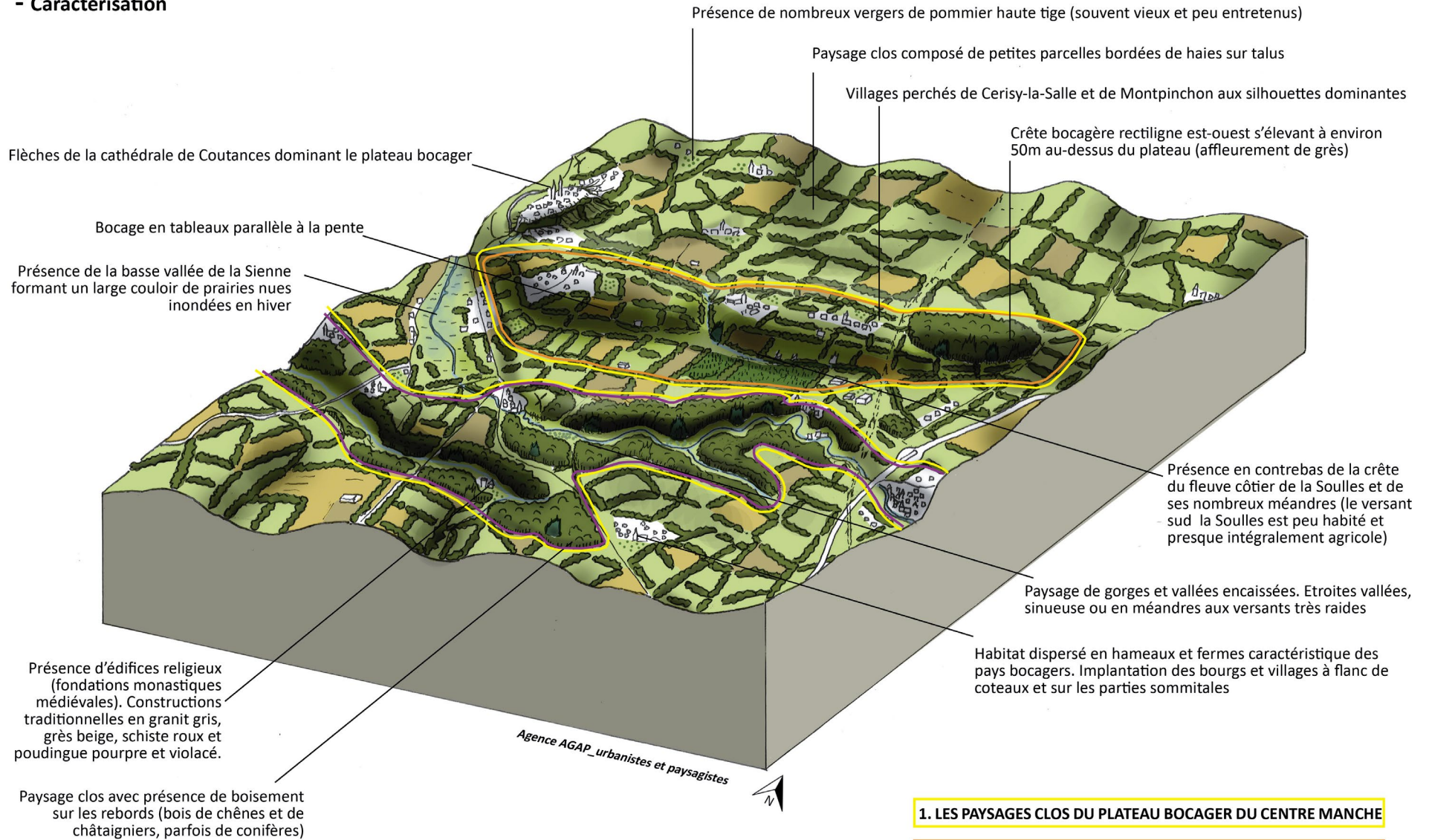
Nouveau découpage



Au cours des ateliers publics, les participants ont proposé de rattacher le nord de l'unité paysagère (au niveau des communes de Périers et du Désert) à l'unité paysagère des marais. Cette hypothèse n'a pas été validée compte tenu du changement net de paysages entre le plateau bocager et l'espace des marais. Cependant, la limite a été affinée autour de Périers afin de suivre la ligne des coteaux dominant les marais et inclure la partie sud de la commune ainsi définie dans l'unité des « Bocages du centre-Manche ».

LES BOCAGES DU CENTRE MANCHE

- Caractérisation

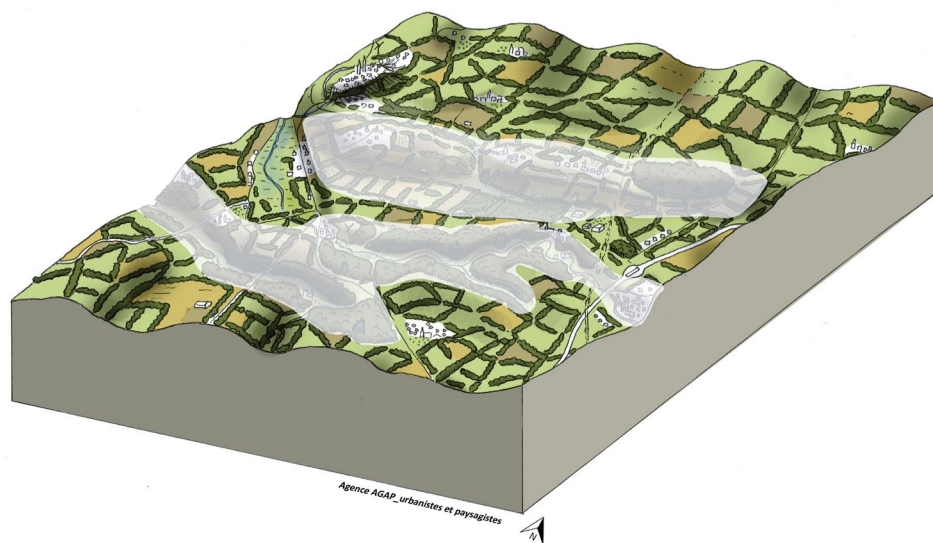


Caractéristiques de l'unité paysagère



Caractériser un paysage vise à décrire ses structures paysagères. Celles-ci permettent de le distinguer des paysages voisins. Chaque structure paysagère fera l'objet d'une description propre au sein de cette unité.

Structure paysagère n° 1 : les paysages clos du plateau bocager du centre-Manche



Le plateau bocager du centre-Manche s'étend sur environ 50 km, limité par les paysages de marais et des monts au nord et par la vallée de la Sée au sud. La vallée de la Vire dessine l'extrémité est du plateau, tandis que la côte des havres mêlant espaces naturels, urbanisés et cultivés avec un bocage peu dense voire inexistant, marque un changement net de paysage à l'ouest.

Ce bas plateau schisteux légèrement ondulé est caractérisé à la fois par son bocage dense, mais également par l'implantation d'un habitat dispersé

composé principalement de fermes, hameaux et villages. Ces derniers sont pour la plupart implantés en partie sommitale ou à mi-pente sur les coteaux les plus ensoleillés, tels que les villages de Belvals, Courcy ou Saint-Denis-le-Vêtu.

Les clochers et autres monuments témoins de l'histoire (châteaux, manoirs...), dont les silhouettes émergent au-delà de la cime des arbres, sont très caractéristiques de ces paysages. Ils ont fortement intéressé les peintres et les photographes, comme Georges LAISNEY ou Victor HUGO, notamment les édifices de Coutances et sa cathédrale en particulier.

- **Un paysage clos composé de petites parcelles bordées de haies sur talus**

Le bocage du centre-Manche est très dense, composé de petites parcelles d'une emprise d'un hectare en moyenne. Ces prairies et ces cultures sont encloses de talus de terre d'environ un mètre, que surmontent des haies hautes composées principalement de frênes et de chênes, ainsi que de noisetiers, aubépines, sureaux et érables en basse strate. La densité bocagère de plus de dix kilomètres de haies par km² (cf. carte de l'évolution du bocage, page 27) favorise la présence de nombreux chemins creux en lisière de parcelles, de bois ou en fond de vallée, offrant aux usagers un cadre naturel intime et verdoyant. Bien que la densité des haies participe à la fermeture des vues, elle offre également depuis les points hauts, tel que le Mont Robin situé à 276 mètres d'altitude sur la commune de Percy-en-Normandie, des paysages exceptionnels dans lesquels se succèdent les linéaires arborés. On retrouve également la présence de l'arbre sous forme de prés-vergers à proximité des fermes et hameaux.



Succession en tableaux de petites parcelles encloses de haies arbustives, vers le Mesnil-Amey.



Pré verger bordé de haies, vers Saint-Martin-de-Cenilly.

● La basse vallée de la Sienne

Au sein des paysages bocagers clos du bas plateau, la vallée basse de la Sienne fait figure d'exception. Parfois inondé en hiver, le fond de vallée suit un couloir assez large encadré de petits versants bocagers. Ces paysages plans de prairies nues vert tendre ou cultivés sont empruntés par

le fleuve côtier de la Sienne, qui y dessine de petits méandres aux berges peu arborées. Les coteaux à la pente douce hébergent les silhouettes des clochers des hameaux et des villages, ainsi que les routes départementales et voies ferrées qui relient les lieux-dits entre eux.



Paysage ouvert de la basse vallée de la Sienne, dont le cours est bordé de prairies et longé d'une ripisylve, Quettreville-sur-Sienne.



Village de Quettreville-sur-Sienne implanté sur les hauteurs à l'abri des inondations du lit majeur cultivé de la Sienne.

● Coutances

Située à l'interfluve de la Souilles et du ruisseau du Bulsar, Coutances est perchée sur une crête qui domine le plateau bocager qui l'entoure. La cathédrale élancée est le point culminant de la ville, jouissant d'une importante notoriété auprès des peintres et des photographes depuis le XIX^e siècle. La ville est ceinturée par les vallées encaissées et relativement boisées au caractère pittoresque tandis que ses zones commerciales et zones d'activités se sont implantées sur les replats situés au nord de la

ville médiévale et sur la crête voisine de la Galaisière au sud. Le cœur de ville offre un mélange ordonné de bâtis anciens, avec ses couvents et hôtels particuliers, et de bâtis issus de la Reconstruction. Il a été inscrit au titre des sites, dès 1981, et est désormais protégé par un Site Patrimonial Remarquable, résultant d'une action partenariale entre la ville et l'Etat.

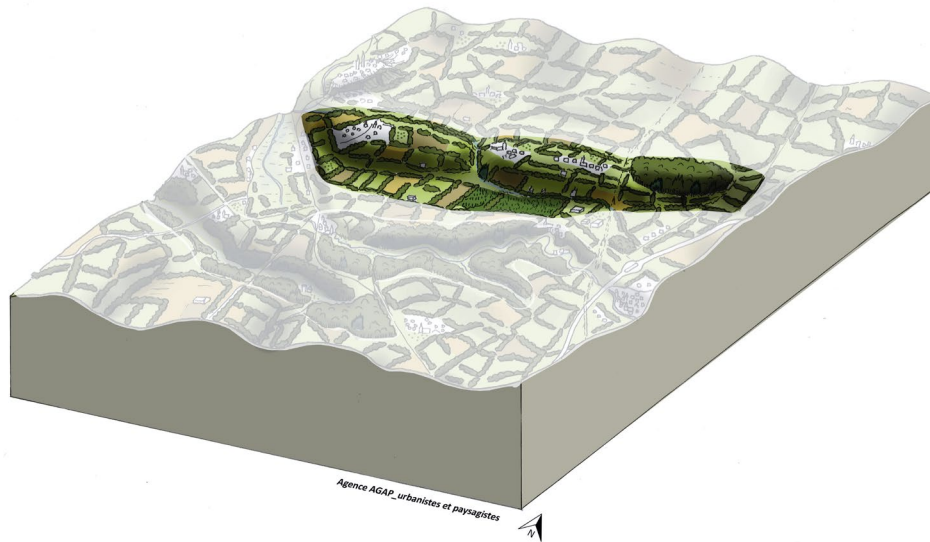


Silhouette urbaine de Coutances vue depuis le sud de la vallée de la Souilles.



Architecture de la Reconstruction qui révèle l'évolution des savoir-faire architecturaux depuis le XIX^e siècle, Place du Parvis à Coutances.

Structure paysagère n° 2 : la crête bocagère de Cerisy-la-Salle



Divisant en deux parties l'unité paysagère des « Bocages du centre-Manche », la crête de Cerisy-la-Salle s'élève à environ cinquante mètres au-dessus des paysages clos du plateau bocager (cf. structure n° 1). Cette crête bocagère rectiligne, qui correspond à un affleurement de grès, s'étend sur environ vingt kilomètres du bois de Souilles à l'est, jusqu'à Saussey à l'ouest. Au sud, la crête est bordée sur toute sa longueur par la vallée de la Souilles, qui présente deux versants très contrastés. Ces paysages regorgent de chemins creux, empruntant les lisières de bois ou traversant la vallée de la Souilles.

● Une crête bocagère qui domine le reste de l'unité paysagère

Le sommet de la crête bocagère "détache sur le ciel les silhouettes de toitures et de clochers des deux villages allongés de Cerisy-la-Salle et Montpinchon, mais aussi de quelques bosquets de conifères et du bois de Souilles." (cf. Atlas des paysages de Basse-Normandie de 2001, unité

paysagère « Les tableaux bocagers de Cerisy-la-Salle »). Son bocage sur talus est structuré de façon géométrique au sein de la pente, ce qui génère des paysages ordonnancés en tableaux successifs. Ces motifs paysagers sont propres à la crête gréseuse et disparaissent progressivement au fur et à mesure que l'on regagne le plateau bocager du centre Manche : les silhouettes villageoises ne sont plus visibles, le versant droit de la Souilles est de moins en moins abrupt et linéaire et son versant gauche est de plus en plus doux et faiblement bocager compte tenu de l'installation de grandes exploitations suivant un modèle agricole industrialisé.



Silhouette urbaine de Cerisy-la-Salle qui s'élève sur une crête à environ 50 mètres au-dessus du plateau.



Château de Cerisy-la-Salle, haut lieu des échanges culturels internationaux, implanté sur le coteau exposé sud de la crête.

● La vallée de la Soulles

La grande sinuosité du cours de la Soulles est soulignée par sa ripisylve, constituée de saules et de chênes, qui marque un fond de vallée arboré et frais. Selon une pente réglée et établie sur quatre-vingts mètres de dénivelé, le versant nord de la Soulles est occupé par des prairies pâturées ou fourragères, dont les teintes varient entre le vert tendre des herbages et le doré des foins.

Ces parcelles sont bordées de haies denses arbustives ou à hauts-jets, souvent discontinues. En amont de ce versant, une multitude de fermes en activité ou rénovées, jalonnent la route parallèle à la pente. Peu pentu et convexe, le versant sud de la Soulles est herbagé et clos par des haies denses et des bosquets de peupliers notamment.

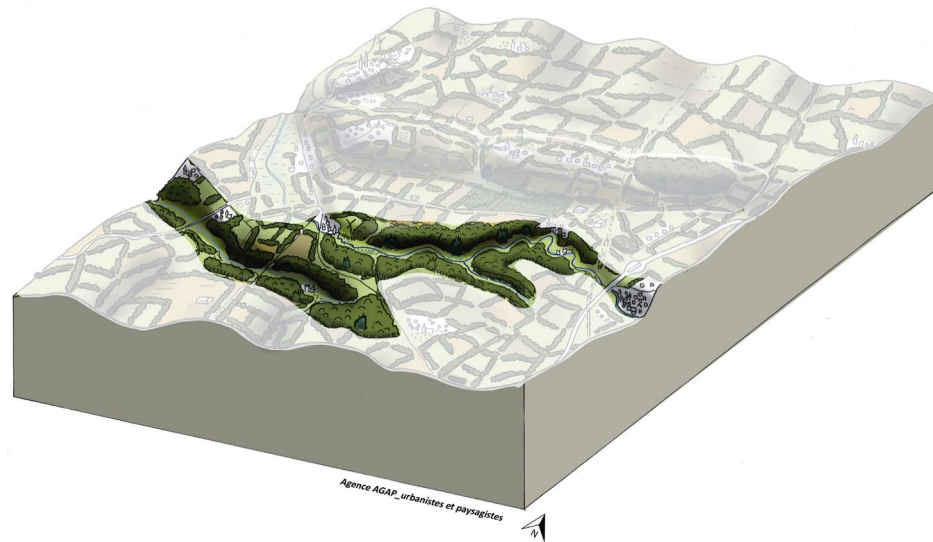


Versant sud de la vallée de la Soulles à dominante agricole et aux pentes plus faibles, Cerisy-la-Salle.



La rivière de la Soulles et sa ripisylve arbustive, au cœur de la vallée bordée de versants à la pente marquée, Montpinchon.

Structure paysagère n° 3 : les vallées encaissées de la Sienne et du Thar



Entre Villedieu-les-Poêles et le littoral autour de Granville, les cours de la Sienne, du Thar et leurs affluents ont creusé le plateau pour créer un paysage de gorges et de vallées encaissées. La route départementale 7, qui relie Avranches à Gavray, offre quelques aperçus dominant ces vallées intimes aux coteaux boisés. Au fond de ces vallées encaissées souvent inhabitées, se trouvent les vestiges d'anciennes abbayes datant du XII^e siècle.

● Des gorges et des vallons étroits le plus souvent inhabités

Les cours de la Sienne, la Bérence et l'Airou ont cisailé le plateau en étroites vallées sinueuses. Au creux des méandres, les fonds de vallée plans sont encadrés par des versants très abrupts couverts de bois de chênes et de frênes et parfois de conifères. Ces vallées encaissées sont pour la plupart inhabitées, à l'exception des plus amples méandres dessinés par la Sienne. Autour de Gavray, le fond de vallée est large et plan, intercalé entre un versant sud abrupt, boisé et rectiligne du nord-est au sud-ouest,

et un versant nord aux pentes douces, occupé par de grandes parcelles encloses de haies et parsemé de fermes isolées.

On trouve également quelques maisons et villages perchés au niveau des interfluves comme Beauchamps, Champrépus ou la Haye-Pesnel dans la vallée du Thar. Les vestiges du château ducal de Gavray, ayant servi autrefois à protéger tout le sud du Cotentin, dominent la ville perchés sur une colline au sud du bourg.



Vallée au fond plat et aux versants boisés – Vallée de l'Airou au sud de Gavray.



Rive droite de la Sienne, dont le large fond de vallée plan est bordé au sud par un coteau boisé et abrupt, Gavray.

● Architectures religieuses

Au fond de ces vallons, des fondations monastiques médiévales trouvent le cadre austère et isolé qu'elles recherchaient : l'abbaye bénédictine réformée d'Hambye et l'abbaye prémontrée de La Lucerne qui embellissent ces paysages de leurs vestiges architecturaux. « L'abbaye bénédictine d'Hambye montre ses ruines sévères et solennelles qui se fondent dans un paysage dont elles épousent l'aspect minéral : édifié en moellons de grès issus de la falaise qui lui fait face, l'édifice bénédictin dialogue sereinement avec son site » (cf. Atlas des paysages de Basse-Normandie de 2001, unité paysagère « Les gorges de la Haute-Sienne et du Thar »).



Abbaye d'Hambye (vallées de la Sienne et de la Doquette) inscrite dans un cadre boisé encaissé et une vallée herbagère.



Abbaye de la Lucerne blottie au creux de la vallée du Thar, dans un environnement de coteaux boisés et de pâtures.

● Villedieu-les-Poêles

Implantée le long de la Sienne à l'endroit où la vallée se pince, Villedieu-les-Poêles est autant reconnue pour son artisanat lié au cuivre et à la fabrication de cloches que pour son patrimoine bâti remarquable : l'église Notre-Dame (classée au titre des Monuments historiques) ; un bâti ancien dense, construit en granit roux et organisé autour de cours ateliers ; les quais maçonnés de la Sienne sur lesquels on trouve de nombreux lavoirs qui font dire à ses habitants qu'elle est la « Venise du Bocage ».



Axe commercial de Villedieu-les-Poêles bordé de maisons de ville avec commerces en rez-de-chaussée, formant un ensemble urbain cohérent de caractère



Anciens ateliers construits le long de la Sienne canalisée (bief du Moulin du Commandeur), Villedieu-les-Poêles.

Matériaux et architecture

La diversité des sous-sols a induit, au cours de l'histoire, l'utilisation d'une variété de matériaux de construction aux couleurs et textures variées : schiste brun roux, poudingues violacés à l'ouest de la Vire, grès blanc vers Cérences, diorite autour de Coutances, toitures en ardoise ou tuiles mécaniques. Certains édifices agricoles sont bâtis en terre de teinte ocre à jaune, selon la technique locale du « mâtse ».

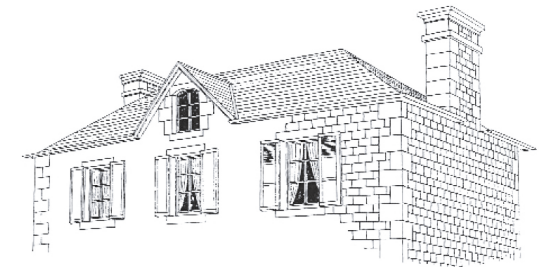


Bâti traditionnel du centre Manche avec façade en poudingue rouge, toiture en ardoise avec une lucarne fronton en appui de la façade. Toiture en ardoise, linteaux droits en pierre de taille. (Commune de Notre-Dame-de-Cenilly)



L'architecture traditionnelle de l'unité, datant principalement de la fin du XIX^e siècle, a été représentée lors des ateliers (dessin ci-dessous). Les participants des ateliers ont souligné que celle-ci se distinguait de celle des marais notamment par la forme particulière de ses toitures. Il a également été précisé que le bâti ancien est souvent organisé en cour ouverte avec la façade principale orientée au sud.

Les villes comme Gavray et Coutances, n'ont pas été épargnées par les bombardements des alliés durant la Seconde Guerre mondiale. Des maisons et des immeubles datant de la Reconstruction occupent les quartiers. Ils respectent les implantations mitoyennes en bord de rue typiques



Source : dépliant « le bâti ancien du Sud Manche », CAUE

des centres-villes et reprennent les matériaux traditionnels locaux pour parer les façades en béton. Toutefois, il est facile de les reconnaître car leurs appareillages de pierre, leurs encadrements et leurs proportions ne correspondent pas précisément aux architectures d'autrefois.

Façades identiques avec crépis clair sur maçonneries en béton, encadrements de fenêtres en béton, Place du parvis Notre-Dame, Coutances



LES BOCAGES DU CENTRE MANCHE

- Spatialisation des structures paysagères et éléments de paysage de l'unité

1. Les paysages clos du plateau bocager du centre Manche

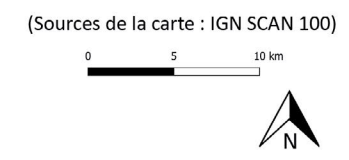
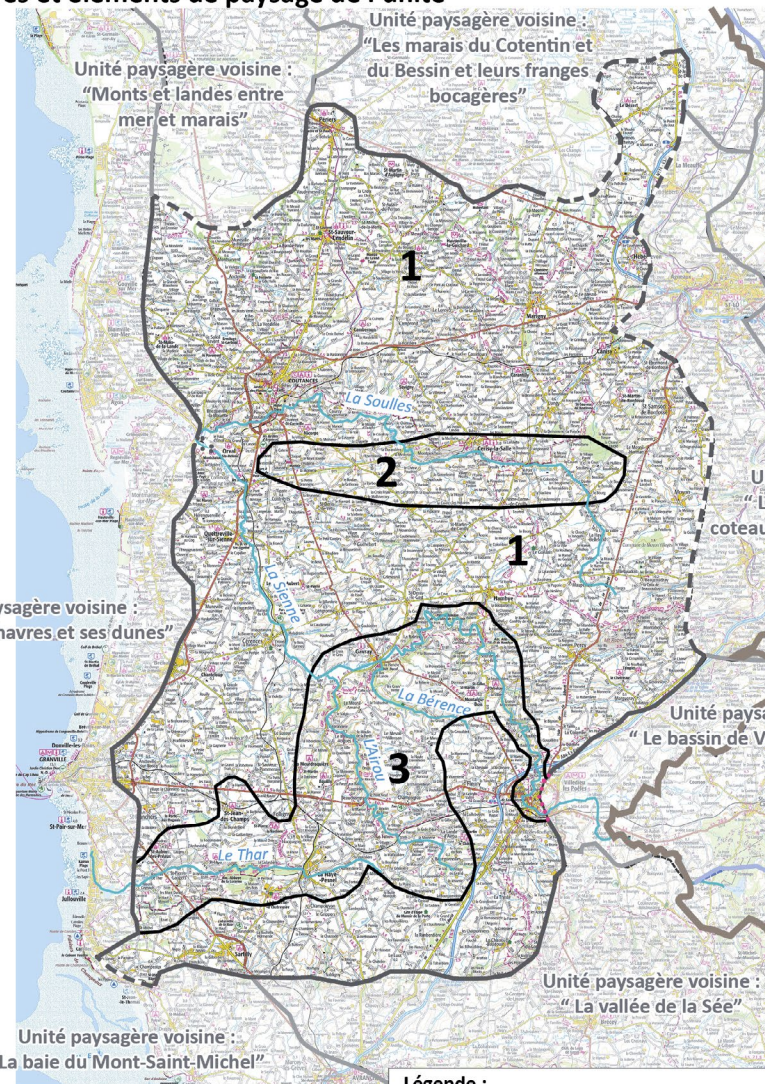
- Bas plateau schisteux légèrement ondulé (altitude environ 100m)
- Paysage clos composé de petites parcelles bordées de haies sur talus,
- Fermeture des vues favorisée par la densité des haies bocagères,
- Présence de nombreux vergers de pommier haute tige (souvent vieux et peu entretenus),
- Habitat dispersé en hameaux et fermes caractéristique des pays bocagers,
- Présence de la basse vallée de la Sienne formant un large couloir de prairies nues inondées en hiver,
- Implantation des bourgs et villages à flanc de coteaux et sur les parties sommitales,
- Constructions traditionnelle en schistes brun roux et vert sombre, toitures en ardoises avec ponctuellement des poudingues violacés et les moellons blanchâtres de grès (près de Cérences)

2. La crête bocagère de Cerisy-la-Salle

- Crête bocagère rectiligne est-ouest s'élevant à environ 50m au-dessus du plateau (affleurement de grès),
- Présence en contrebas de la crête du fleuve côtier de la Soules et de ses nombreux méandres,
- Bocage en tableaux parallèle à la pente,
- Villages perchés de Cerisy-la-Salle et de Montpinchon aux silhouettes dominantes,
- Versant sud de la Soules peu habité et presque intégralement agricole,
- Présence de quelques fermes et châteaux du 17e siècle qui coiffent le coteau

3. Les vallées encaissées de la Sienne et du Thar

- Paysage de gorges et vallées encaissées,
- Etroites vallées, sinueuse ou en méandres aux versants très raides,
- Bois de chênes et de châtaigniers et parfois de conifères,
- Paysage clos avec présence de boisement sur les rebords
- Vallées peu habitées sauf aux niveaux des interfluves,
- Présence d'édifices religieux (fondations monastiques médiévales),
- Constructions traditionnelles en granit gris, grès beige et schiste roux.



Qualification de l'unité paysagère



Qualifier un paysage vise à expliciter les représentations sociales et les systèmes de valeurs associés à ce paysage. Ces représentations et systèmes de valeurs sont soumis à diverses influences qui se diffusent et se stabilisent à différents niveaux d'organisation sociale.

L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

L'approche sociologique de l'unité paysagère a été abordée lors de sept ateliers publics. Un total de cent personnes a participé, regroupant à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, de la Chambre d'agriculture, du Syndicat de la Vire, de l'Ordre des architectes, du CREPAN, du CAUE de la Manche et des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, ainsi que des représentants des partenaires publics.

● L'appropriation du nom

L'intitulé proposé initialement était « Le bocage de la Manche centrale », celui-ci a soulevé plusieurs commentaires. D'une part, parler de « Manche centrale » renvoie à une identification administrative ancienne qui est aujourd'hui rejetée avec le redécoupage des territoires induit par la création des intercommunalités. D'autre part, rapidement l'évocation « d'un » bocage est apparu réducteur par rapport à la diversité des bocages d'autant plus évidemment que l'emprise spatiale de l'unité paysagère est assez importante. Ainsi l'intitulé qui a finalement été retenu est « Les bocages du centre-Manche », auquel la « Venise du bocage », surnom local de Villedieu-les-Poêles, possède un lien d'appartenance.

Les éléments structurants et ponctuels reconnus

Dans les discours des participants au cours des différents ateliers, l'unité paysagère s'organise par ensembles bocagers :

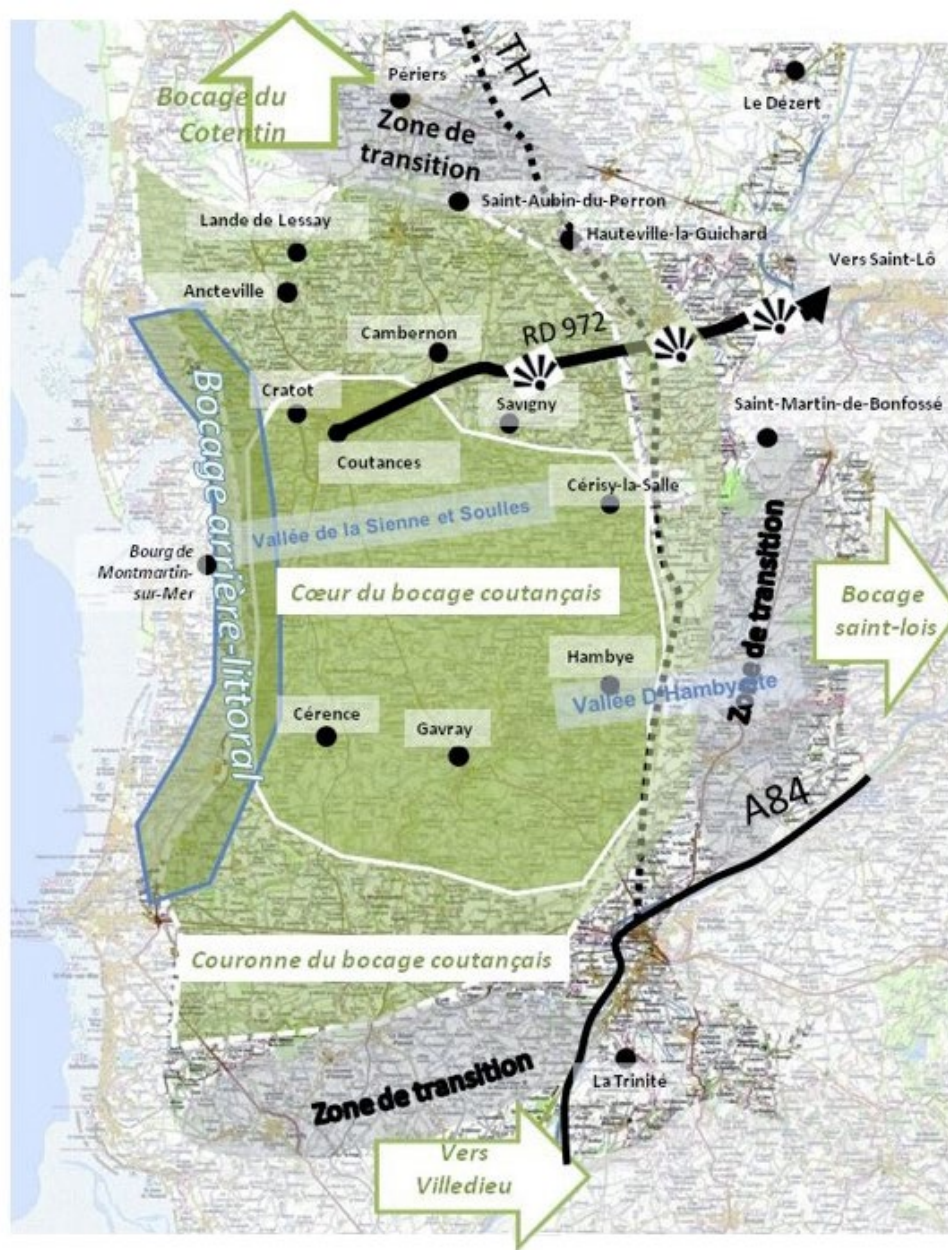
- **Le bocage du coutançais** : « C'est le bocage authentique qui est tout particulièrement visible depuis la RD 972 de Saint-Lô, maillé par les chemins creux et l'évocation quasi-systématique de la « guerre des haies ». (...) C'est « le » bocage ou « les » bocages dessinés par l'agriculture. (...) Le bocage est lié aux coteaux et aux vallées alors que les plateaux sont ouverts et cultivés. (...) La maille bocagère est aussi dessinée par le tracé des vallées comme la vallée de la Sienne et la vallée de la Souilles au sud de Coutances ou par celle plus accidentée de la vallée de l'Hambyotte » qui contourne le village d'Hambye. « Autrefois le cœur du bocage coutançais était qualifié de « Triangle d'or » de cette UP, territoire extrêmement riche en production laitière et produits dérivés. ».
- **Du bocage du coutançais au bocage du Cotentin** : les participants soulignent la distinction qu'ils retiennent entre le bocage du Cotentin (UP 8) et le bocage coutançais (UP 16), le premier apparaissant avec une maille plus serrée, des paysages plus confidentiels avec ses chemins creux. Le bocage se définit par les essences rencontrées surtout le hêtre qui est bien plus présent dans la partie nord du coutançais et s'étend sur les plateaux du Cotentin.

La définition de chaque entité bocagère n'apparaît pas tout à fait évidente et claire pour l'assemblée. Cette possible survalorisation de la diversité des bocages montre surtout l'attachement ressenti par les participants à cette notion de « bocage », qui se révèle un marqueur fort de l'identité locale des territoires. Au-delà de la couverture végétale, le bocage se caractérise aussi, selon eux, par la qualité de l'architecture variée et distincte de celle des marais.

Entre les édifices religieux, les manoirs, les petits châteaux et les églises remarquables, 14 lieux ont été présentés comme remarquables. Pour représenter le « cœur du coutançais », les participants ont cité : la cathédrale, l'église de Saint-Pierre-Coutances et l'église de Saint-Nicolas à Coutances, le château de Gratot, le château de Cerisy-la-Salle, l'abbaye de Hambye, la « route de la carotte » à Cérence, le château ducal et le site industriel ouvert au public de l'andouillerie de la Baleine à Gavray, une des références gastronomiques aux côtés de l'andouille de Vire. Pour la couronne du coutançais, il a été évoqué le manoir d'Ancteville, le village de Cambernon à la fois pour la qualité de ses bâtiments, le départ de la Voie Verte, le château de Saint-Aubin-du-Perron, le musée de Hauteville-la-Guichard et l'église de Savigny.

Qualifiée de « Venise du bocage », la 2^e ville de l'unité, Villedieu-les-Poêles, est considérée comme le cœur de la vallée de la Siègne. Pour les participants, « cette ville est vraiment bien conservée avec un centre-ville en très bon état » faisant référence à l'état du bâti à valeur patrimoniale. Est soulignée, « la politique volontariste de la mairie concernant la restauration des lavoirs », « Depuis la gare, il y a une très belle vue sur les toits ».

Ateliers du paysage



Éléments remarquables et ponctuels reconnus localement

- Lieux et points de vue remarquables (localisation et dénomination)
- ☼ Ensemble paysager remarquable
- Lié à l'eau
- Lié au végétal
- Axe structurant le paysage
- Lié au réseau routier
- Lié au réseau hydrographique
- ⋯ Ligne à Très Haute Tension

Carte mentale de l'unité paysagère réalisée d'après les Ateliers des Paysages

©2020, Environnement & Société, cabinet de sociologie urbaine et environnementale, Fond de carte, AGAP, mai 2019



L'image de l'unité paysagère véhiculée par les arts et différents médias

L'unité des « bocage du centre Manche » révèle plusieurs motifs paysagers ayant inspiré les artistes et intellectuels du XIX^e siècle à nos jours : les rivières de la Sienne, de la Souilles, du Thar, de la Bérence et de l'Airou, éléments majeurs qui composent les paysages de l'unité, son bocage vallonné parsemé de figures bâties liées à son histoire (églises manoirs, châteaux, ruines) et la présence écrasante de la cathédrale de Coutances. Les autres lieux d'intérêt qui ressortent sont : le château de Gratot, l'abbaye d'Hamby et de la Lucerne d'Outremer.

Parmi les peintres et artistes qui sont venus s'inspirer, inventorier ou décrire ces paysages citons les peintres Georges LAISNEY et Guillaume DESGRANGES ou le graveur Félix BENOIST. De célèbres écrivains évoquent également l'unité et particulièrement Coutances comme Victor HUGO, Jules BARBEY D'AUREVILLY et Rémy de GOURMONT.



André-Alfred DEBERGUE
Rue à Coutances, 1911.
Vue au sein d'une rue étroite et sinueuse, au-dessus de laquelle se distingue l'église dominante de Coutances

CHAPUY & DERROY
Aqueduc de Bulesat à
Coutances, XIX^e siècle.
Perspective sur les
quartiers établis au
pied du promontoire
de Coutances,
traversés par l'aqueduc
de Bulesat

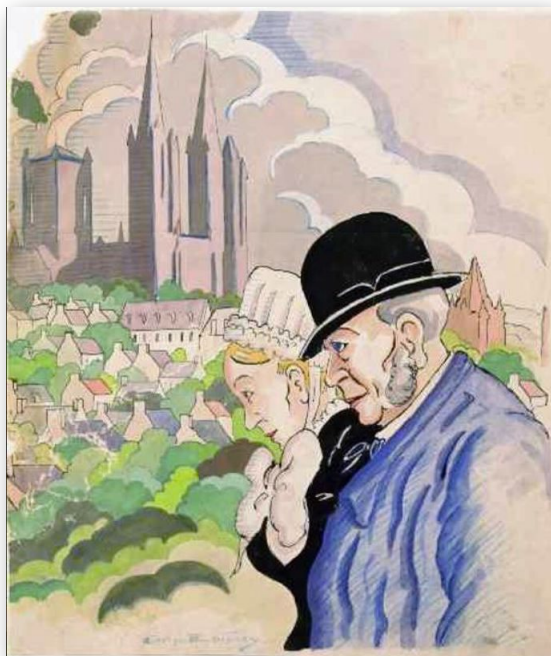


Au XIX^e siècle, la cathédrale de Coutances revient de manière récurrente dans la plupart des œuvres répertoriées (peintures et extraits littéraires), accompagnée de quelques vues ponctuelles d'autres monuments et de la campagne bocagère. Selon différents moments de la journée et différents points de vue, Victor HUGO décrit son expérience personnelle à la rencontre de cette singulière cathédrale :

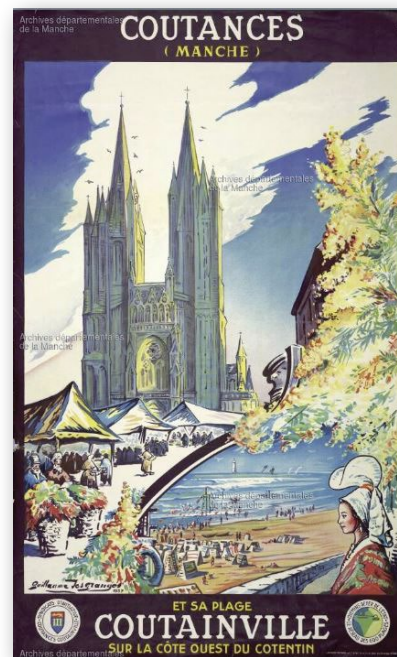
« J'ai déjà fait un tour dans la ville, quoiqu'il soit onze heures du soir, et j'ai déjà vu les beaux clochers de la cathédrale assaisonnés d'un magnifique clair de lune. [...] A Coutances, toute la cathédrale crie au scandale. On a déformé une ogive du XIV^e siècle pour y encadrer un absurde autel à soleil d'or qui coûte quatre mille francs. »

« Toutes les églises de cette partie de la Normandie, Saint-Lô, Carentan, Périers (la progression est décroissante), dérivent de celle de Coutances. Les admirables flèches de Coutances, sévères comme le gros clocher de Chartres, légères comme l'aiguille de Saint-Denis, semblent avoir repoussé de bouture ça et là, avec quelques variantes, sur divers points de ce pays. [...] Quand une de ces flèches taillées à jour et d'une charmante couleur blonde, surgit tout à coup de derrière une colline, c'est une magnifique aventure dans le paysage. » - Victor HUGO, Lettre à Juliette Drouet, 1836.

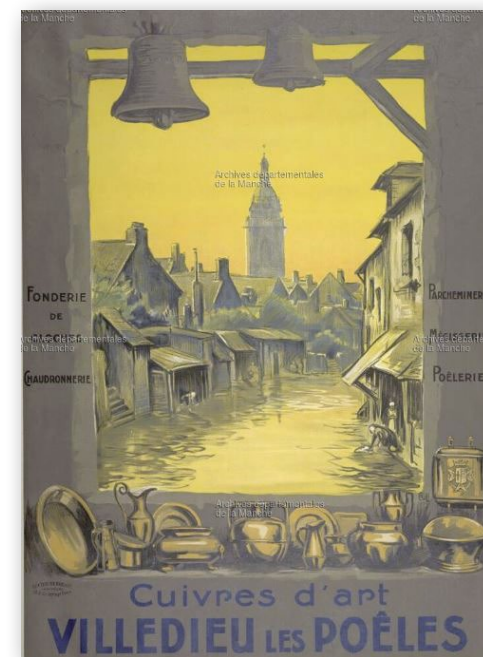
Au XX^e siècle, la cathédrale garde une place importante dans les représentations notamment du côté des œuvres picturales, accompagnée cette fois de quelques autres vues sur le bocage et ses prairies, de façon rapprochée. La proximité du littoral, notamment la station d'Agon-Coutainville est citée pour Coutances. Les photographies et cartes postales mettent également en valeur cette dualité en ajoutant également la présence de l'eau. La promotion touristique identifie ces deux villes (Coutances et Villedieu-les-Poêles) comme les deux points touristiques majeurs de l'unité paysagère.



Georges LAISNEY
Coutances, XX^e siècle
Perspective sur le promontoire habité et arboré de Coutances, dominé par son église.



Guillaume DESGRANGES
Coutances et sa plage Coutainville, 1937. Coutances tournée vers la mer et vers la terre et ses vergers.



Cuivres d'Art à Villedieu-les-Poêles, XX^e siècle.
Perspective au-dessus de la rivière de la Sienne, bordée de maisons.

Au XXI^e siècle, on remarque que la ville de Coutances concentre encore la plupart des photographies notamment pour sa cathédrale et retient l'attention des offices de tourisme à plusieurs échelles. Parmi les lieux emblématiques, on retrouve Villedieu-les-Poêles pour sa fonderie de cloches, Gratot pour son château et Hambye et la Lucerne d'Outremer pour leurs abbayes qui bénéficient d'une grande visibilité touristique. On remarquera que les points d'intérêt sont majoritairement des figures bâties puis, ensuite, le bocage plutôt abondant et bien représenté.

« Les bocages du centre-Manche » détiennent plusieurs monuments, lieux et contextes paysagers classés ou inscrits au titre des sites par l'État, du fait de leur qualités paysagères : le château d'Equilly et ses allées, classés en 1947, qui s'étendent jusqu'au vallon boisé de Doucoeur sur un kilomètre, bordées d'arbres majestueux ; les abords de l'abbaye d'Hambye classés en 1987, qui offrent un paysage typique des vallées herbagères normandes, aux coteaux abrupts boisés ; la vallée du Thar dans laquelle se trouve l'abbaye de la Lucerne inscrite en 1979 ; la vallée de la Sienne inscrite en 1972 ; et l'ensemble urbain de Coutances couronné par sa cathédrale inscrit en 1981 puis revalorisé en Site patrimonial remarquable (SPR). Ces distinctions permettent au territoire de bénéficier d'une reconnaissance.

Lors des ateliers publics, les participants ont eu la possibilité de choisir l'iconographie la plus représentative de l'unité paysagère selon eux. Des trois propositions, un très fort consensus s'est dégagé des échanges pour l'iconographie n° 3 « où il y a des moutons ! ». Ce qui souligne pour les participants, la prégnance toujours actuelle de l'élevage.



N° 1 : Guillaume DESGRANGES
Coutances, XX^e siècle
Cathédrale de Coutances entre ciel et terre, entourée de champs et de haies bocagères sur talus qui camouflent la ville à ses pieds.

Ateliers du paysage



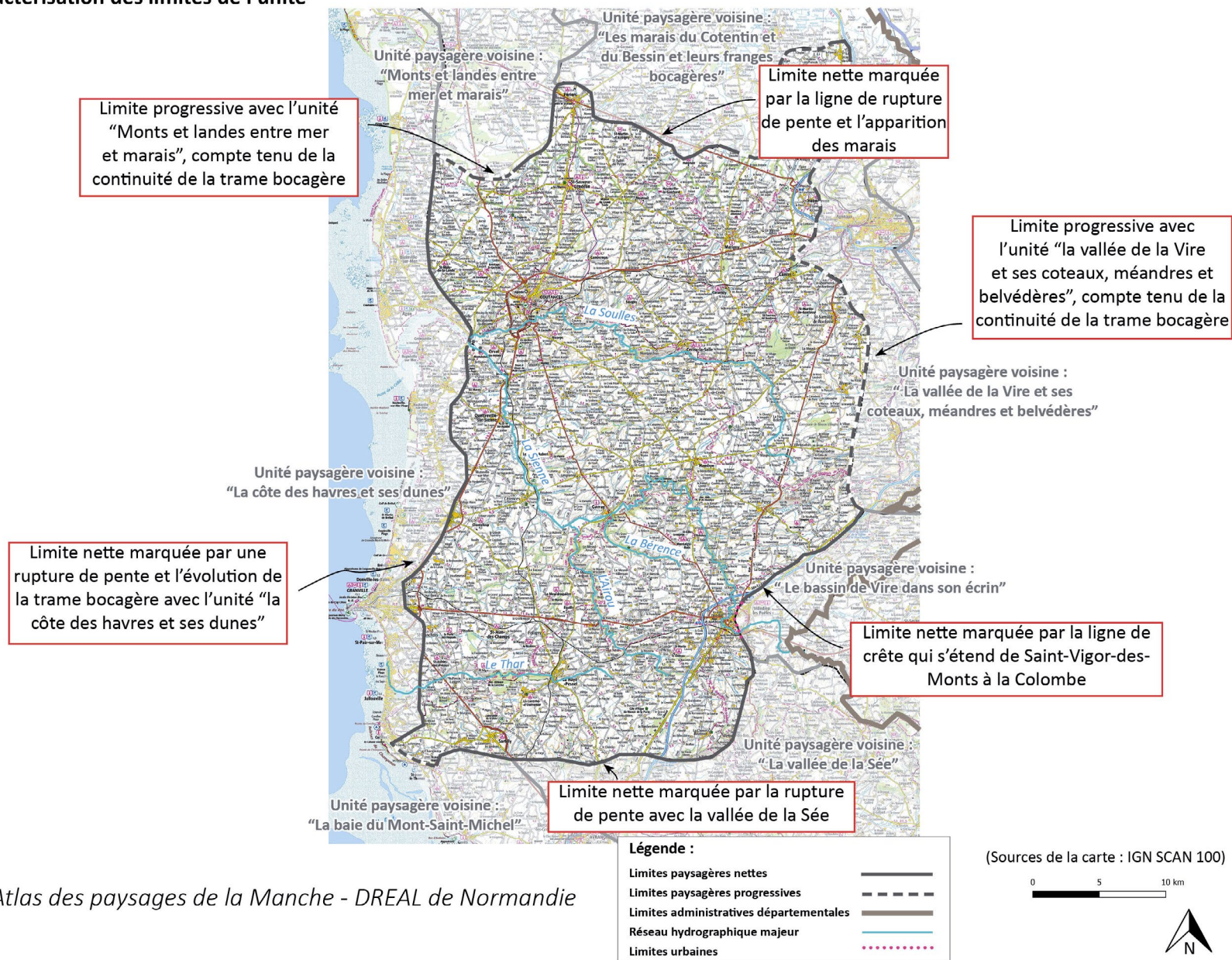
N° 2 : Guillaume DESGRANGES – Vue de Coutances, XX^e siècle
Abords bocagers au pied de la ville de Coutances, au milieu de laquelle culmine la cathédrale perçant les nuages.



N° 3 : Herbert MARSHALL MENZIES – Coutances, XIX^e siècle
Paysage bocager et vallonné des environs de Coutances, dominé au loin par la silhouette reconnaissable des tours de la cathédrale.

LE BOCAGE DU COTENTIN INTÉRIEUR

- Caractérisation des limites de l'unité



Atlas des paysages de la Manche - DREAL de Normandie

LES BOCAGES DU CENTRE MANCHE

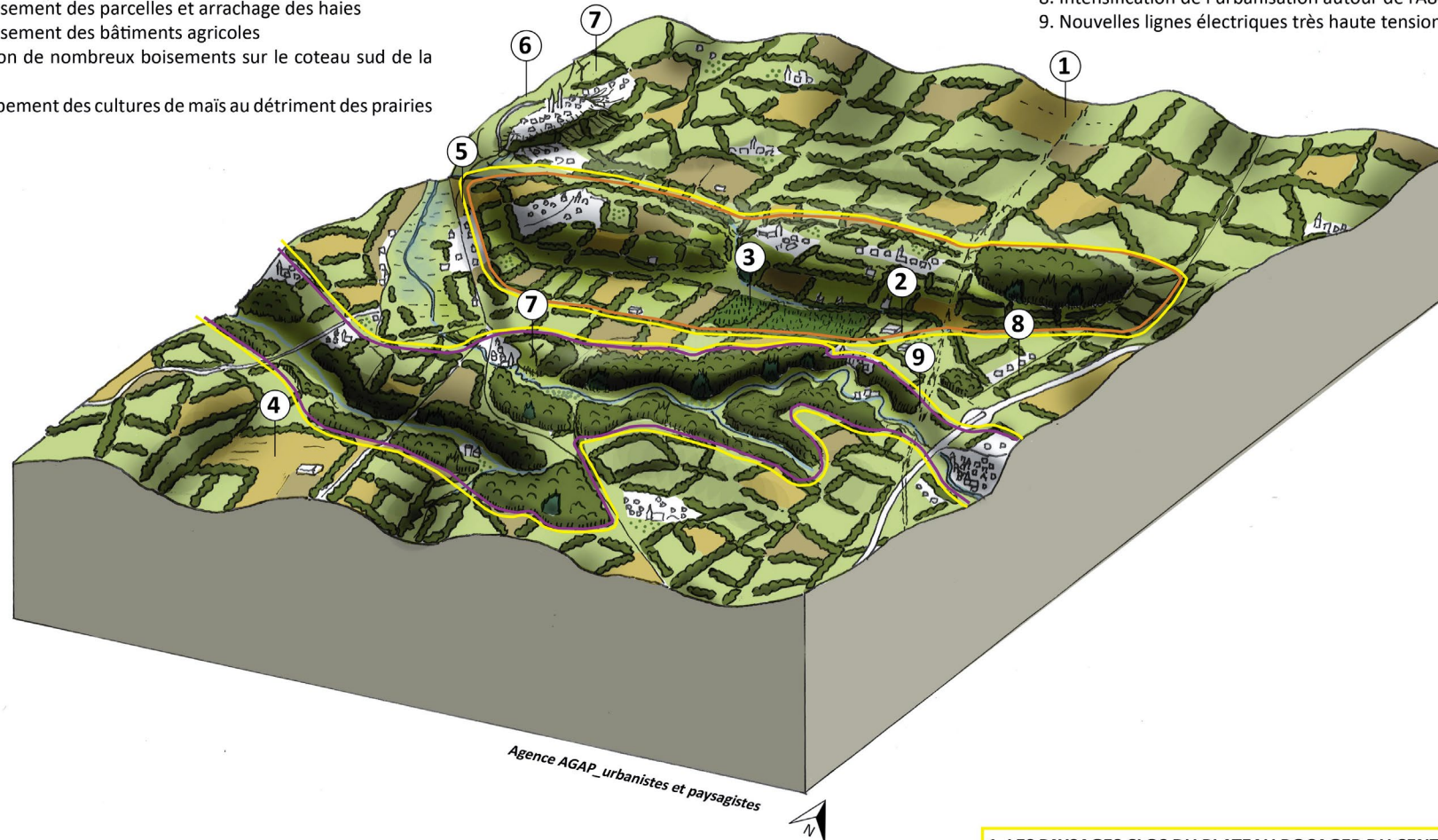
- Dynamiques paysagères

DYNAMIQUES SYLVICOLES ET AGRICOLES

1. Agrandissement des parcelles et arrachage des haies
2. Agrandissement des bâtiments agricoles
3. Apparition de nombreux boisements sur le coteau sud de la Souilles
4. Développement des cultures de maïs au détriment des prairies

DYNAMIQUES URBAINES

5. Intensification de l'urbanisation arrière littorale (partie ouest de l'unité)
6. Agrandissement du réseau routier
7. Présence ponctuelle de l'éolien
8. Intensification de l'urbanisation autour de l'A84
9. Nouvelles lignes électriques très haute tension.



1. LES PAYSAGES CLOS DU PLATEAU BOCAGER DU CENTRE MANCHE

2. LA CRÊTE BOCAGÈRE DE CERISY-LA-SALLE

3. LES VALLÉES ENCAISSÉES DE LA SIENNE ET DU THAR

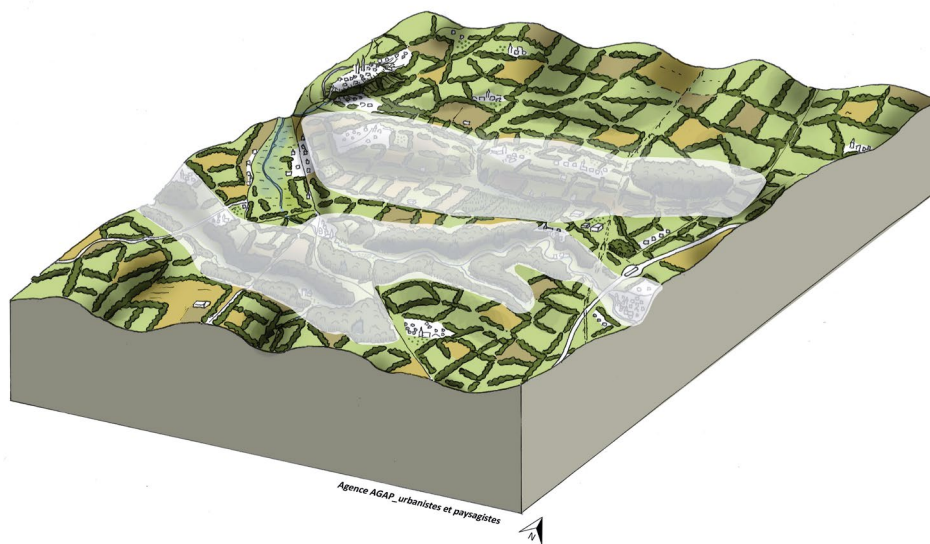
Les dynamiques paysagères à l'oeuvre



L'analyse de l'évolution des paysages et des dynamiques générales repose sur l'étude des cartes d'analyse thématiques (environnement, paysages, risques) fournies par les services de la DREAL et par les collectivités, ainsi que sur des vues aériennes IGN et celles extraites de l'observatoire photographique de la DREAL et sur les données récoltées lors des ateliers rassemblant les services de l'État et autres institutions oeuvrant dans le domaine du paysage.

Les dynamiques paysagères analysées par les paysagistes

- **Dynamiques de la structure paysagère n° 1 : les paysages clos du plateau bocager du centre-Manche**



L'atlas de 2001 constatait une évolution des pratiques agricoles vers une intensification des productions. Cela engendrait un équipement des fermes avec de nouveaux grands bâtiments d'élevage, nécessitant une production de maïs fourrager de plus en plus importante pour nourrir les bêtes en limitant les surfaces d'herbages, mais également l'achat d'engins

de plus en plus imposants entraînant une régression du bocage afin d'élargir les parcelles et un affaissement des talus faute d'entretien. Ainsi, on constatait que les paysages avaient une tendance à s'ouvrir, mais cela restait léger en comparaison avec le reste du département.

On constate depuis ces vingt dernières années un fort accroissement des surfaces urbanisées sur les communes proches du littoral, à l'ouest de la structure (exemples des communes de Hudimesnil, Grattot, Saint-Planchais et Quettreville), notamment avec le développement de la location touristique et des résidences secondaires au détriment des résidences principales, ce qui favorise une raréfaction des logements et une hausse conséquente des prix. Ces extensions urbaines sont également présentes le long de l'axe qui relie Saint-Lô à Coutances (RD972). De plus, avec le recul du trait de côte, les acteurs locaux commencent à envisager des solutions de repli des activités qui risquent d'accroître la pression foncière rétro littorale de la partie ouest de l'unité.

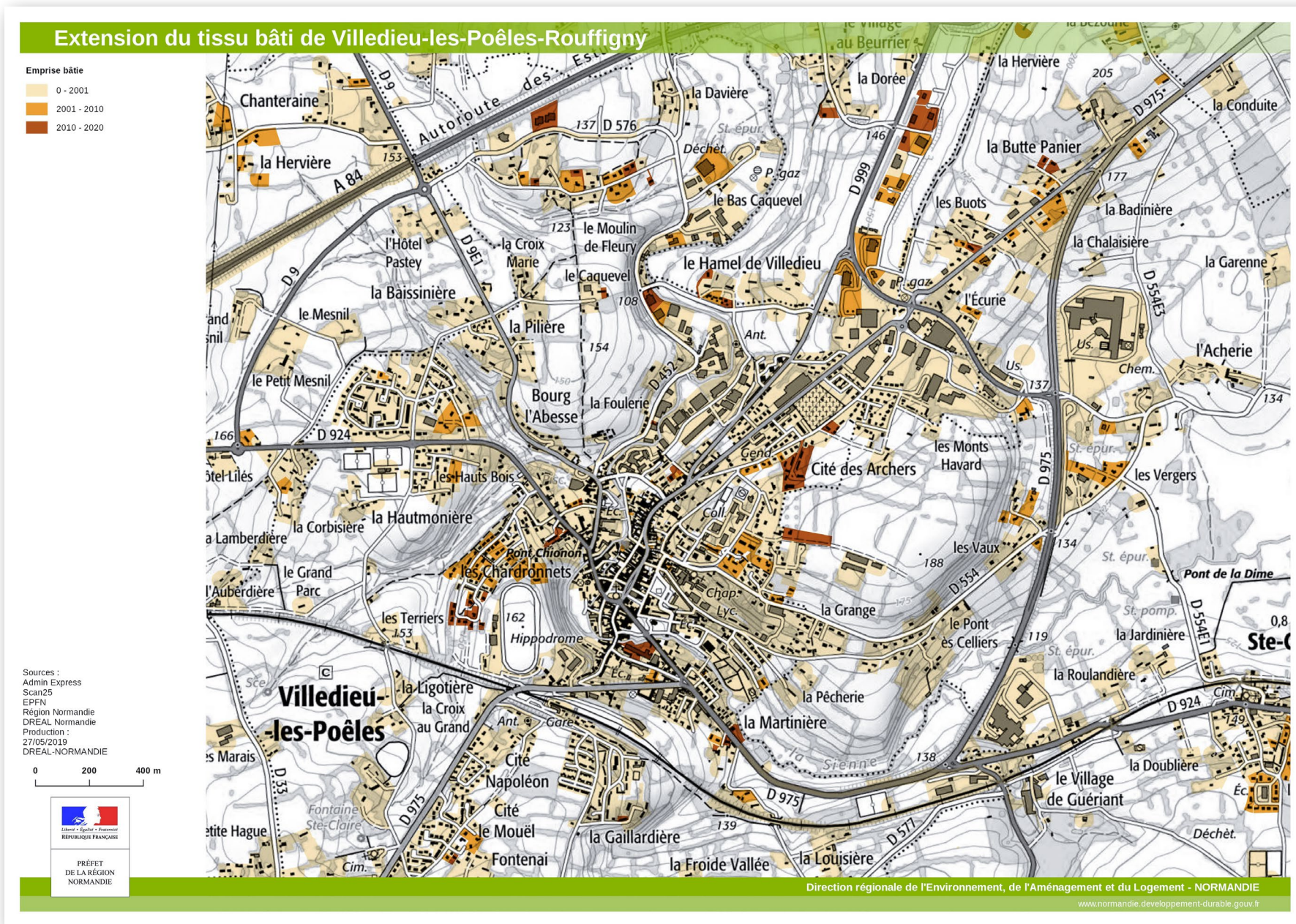
Cette urbanisation accentue la prégnance du bâti dans un territoire déjà marqué par un essaimage ancien des constructions. Il est de plus accompagné d'équipements de type urbain en contradiction avec le caractère rural ambiant. Toutefois, il a été estimé que depuis la mise en place du ScoT et des cartes communales, la construction de pavillons isolés a diminué, avec pour ambition de plutôt revitaliser les bourgs.



Hudimesnil, entre 2000 et 2019 : Accroissement des surfaces urbanisées (quartiers d'habitation et camping) et aménagement d'un parc urbain au centre qui permet de créer une centralité supplémentaire au sein du village, où domine la végétation. (remonterletemps.ign.fr)

Les infrastructures routières se sont également développées notamment autour de Coutances avec la création d'une voie de contournement à l'ouest et au nord. Cela a eu pour conséquences l'effacement de la trame bocagère préexistante et le développement de nouvelles extensions urbaines.

Dans la partie est de l'unité, autour de Villedieu-les-Poêles, l'A84 (déjà présente en 2000) a également été à l'origine d'une dynamique d'extension urbaine sur ces vingt dernières années, notamment entre Le Parc, La Lande Airault, Rouffigny, Sainte-Pience et Fleury. Celles-ci deviennent peu à peu des « villes dortoirs » et faute d'une appréhension globale, la qualité de leurs silhouettes a souvent été altérée. Enfin, la réflexion sur les espaces publics a souvent été absente.

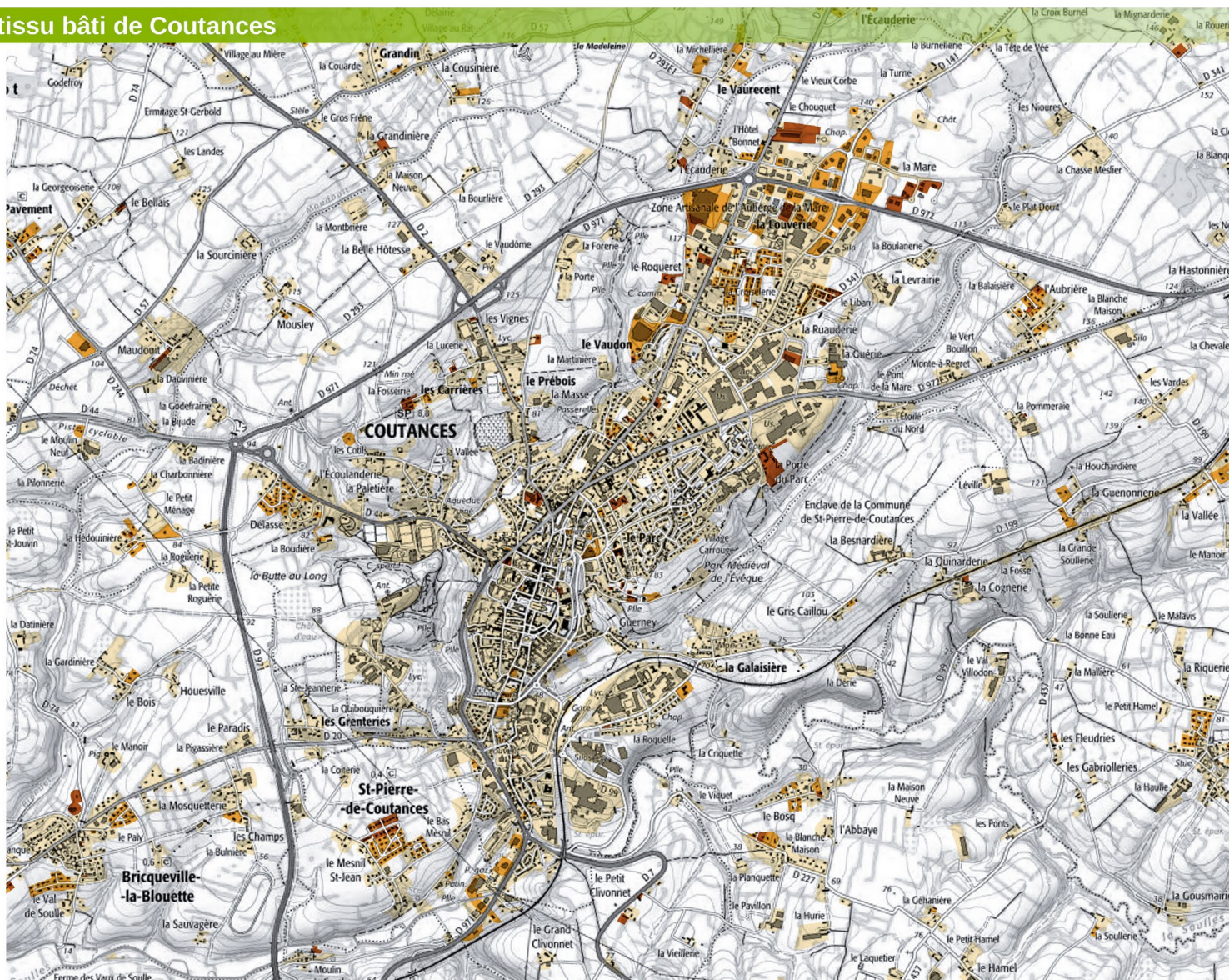


Ces vingt dernières années, les extensions urbaines à Villedieu-les-Poêles se sont concentrées le long des axes majeurs (RD 999, 975 et A84) et sur les hauteurs de la ville.

Extension du tissu bâti de Coutances

Emprise bâte

- 0 - 2001
- 2001 - 2010
- 2010 - 2020



Sources :
 Admin Express
 Scan25
 EPFN
 Région Normandie
 DREAL Normandie
 Production :
 27/05/2019
 DREAL-NORMANDIE

0 400 800 m



PRÉFET
 DE LA RÉGION
 NORMANDIE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - NORMANDIE

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Ces vingt dernières années, les extensions urbaines à Coutances se sont particulièrement concentrées dans la zone industrielle du Château de la Mare au nord-est de la ville et dans sa périphérie proche.

D'autres infrastructures sont apparues comme l'éolien. Une éolienne a été implantée en 2010 à Gratot, au nord de Coutances, s'insérant dans le paysage de manière insolite : elle forme un point d'appel concurrent à celui de la cathédrale, reconnu culturellement depuis le Moyen-Âge. Parties prenantes de ce même projet éolien, quatre éoliennes sont implantées sur la commune de Cambernon au nord-est de Coutances depuis 2010. Elles peuvent être perçues en arrière-plan de la ville du fait de leur hauteur de 168 mètres.



Perspective sur Coutances dans son écrien bocager avec en arrière-plan les éoliennes de Cambernon.

La taille des exploitations agricoles augmentent et avec elles les bâtiments agricoles. Des hangars en tôle sont construits, toujours plus grands et imposants.



La Porte aux Villains, commune de Percy, entre 2000 et 2019 : Agrandissement des fermes avec de nouveaux hangars agricoles, on remarque la plantation de quelques nouveaux vergers aux abords des bâtiments (remonterletemps.ign.fr)

On constate toujours, comme en 2001, une régression du bocage avec un agrandissement de la taille des parcelles, particulièrement dans la partie nord de la structure et un développement des cultures de maïs au détriment des prairies. L'ouverture du maillage de haies reste cependant assez limitée : le plateau bocager du centre Manche dispose encore de la trame bocagère la plus dense à l'échelle du département.

Évolution du bocage - Les bocages du centre Manche



Evolution de la densité brute des haies entre 1998 et 2012 (en mètre / hectare)*

- Evolution positive
- Evolution négative



Densité de haie en km/km² en 2010

- 0
- 0 à 5
- 5 à 8
- 8 à 27

Forêt > 50 ha

Echelons administratifs

- Préfecture de région
- Préfecture
- Sous-préfecture

Limites des départements

Tache urbaine > 500 ha

Cours d'eau

Réseau routier principal

— 1 chaussée

— 2 chaussées

* Calcul réalisé au sein de cercles de 300 mètres de rayon répartis de manière uniforme par grappe de 4 sur l'ensemble du département (échantillonnage)

Sources :
Admin express, IGN Geofla 2013, BD Carthage, BD Topo, Etude statistique de la dynamique bocagère (DREAL), Géonormandie : densité cartonnée de haies - DRAF 2018
Production : 16/06/2020
DREAL-NORMANDIE

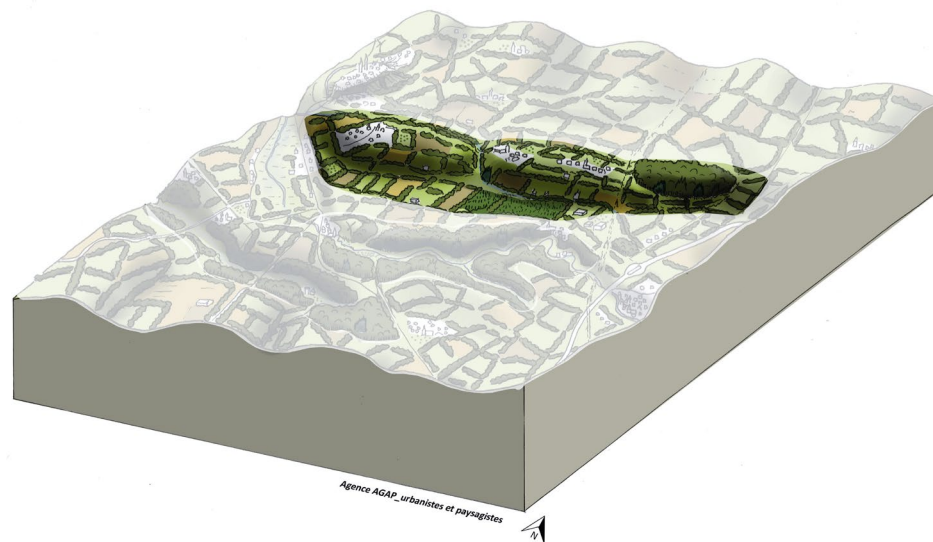


Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - NORMANDIE

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

L'unité paysagère possède un bocage resté jusqu'à présent très dense en comparaison avec le reste du département (plus de 8 km de linéaire de haies par km²), notamment dans sa partie nord. Toutefois une tendance à l'ouverture du maillage des haies est perceptible dans ce même secteur nord et pourrait, s'il se poursuit, rattraper l'éclaircissement visible dans le sud de l'unité.

● **Dynamiques de la structure paysagère n° 2 : la crête bocagère de Cerisy-la-Salle**



L'atlas de 2001 avait relevé une dynamique de régression des structures bocagères dans les versants.

Sur le coteau sud de la vallée de la Soulles à dominante agricole, on constate une dynamique forte de boisement sur ces vingt dernières années (cf. carte de l'évolution des boisements, page suivante). L'unité a gagné 28 km² de boisement en vingt ans, ce qui signifie que ces surfaces ont pratiquement doublé.



Montpinchon, entre 2000 et 2014 : Boisement du coteau sud de la vallée de la Soulles (DREAL ROMEO INDIA & Marc HELLER).

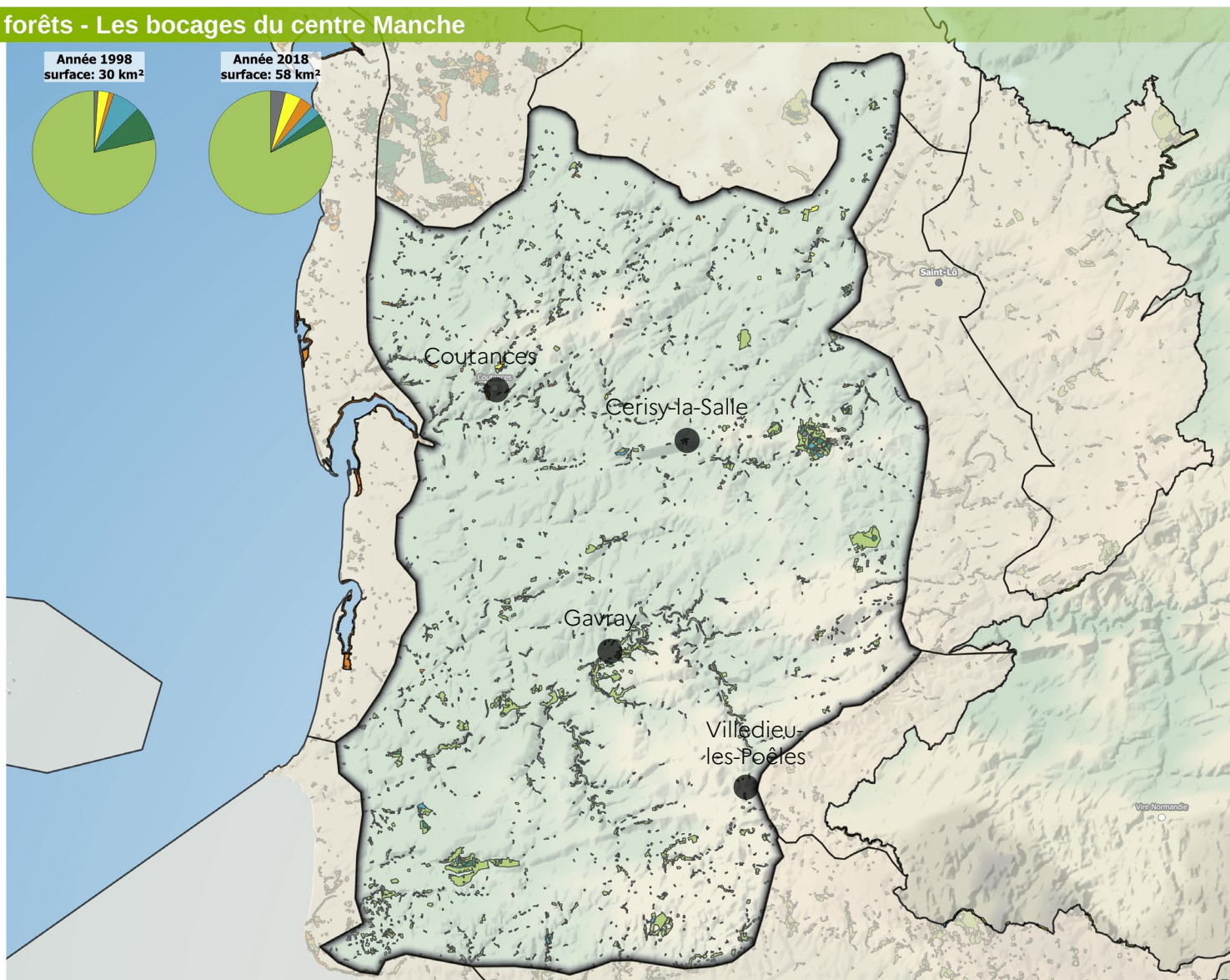
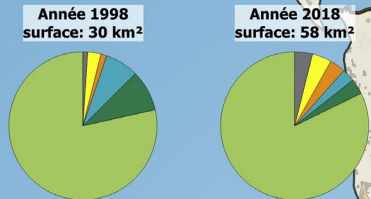
Comme pour la structure n° 1, le bocage régresse et la taille des parcelles augmente, notamment dans le nord de l'unité où la densité des haies était restée relativement importante jusqu'à présent (cf. carte de l'évolution du bocage, page 27).



Montpinchon, entre 2000 et 2019 : Agrandissement des parcelles agricoles et arrachage des haies (remonterletemps.ign.fr).

Evolution des forêts - Les bocages du centre Manche

- Echelons administratifs**
- Préfecture de région
 - Préfecture
 - Sous-préfecture
 - Commune
- Limites départementales
— Limites régionales
- Unités paysagères de la Manche**
- -
- BD Forêt**
- Forêt fermée feuillus
 - Forêt fermée conifères
 - Forêt fermée mixte
 - Lande
 - Forêt ouverte
 - Peupleraie



Sources :
IGN BD Forêt ED98
IGN BD Forêt ED18
DREAL Normandie
Production:
DREAL Normandie - 15/06/2020

0 15 30 km

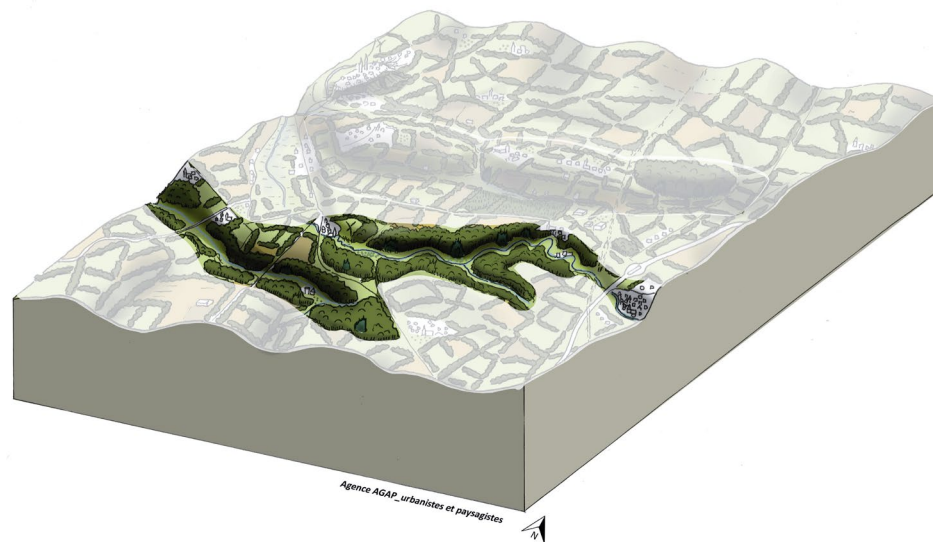


Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - NORMANDIE

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

L'unité paysagère a pratiquement doublé ses surfaces boisées en vingt ans, dans lesquelles les feuillus restent largement majoritaires.

● **Dynamiques de la structure paysagère n° 3 : les vallées encaissées de la Sienne et du Thar**



L'atlas de 2001 précisait que la structure avait connu une lente régression de son bocage et que certains boisements avaient été élargis dans les vallées.

La dynamique de boisement des vallées s'est stabilisée depuis 2001. On ne remarque pas de nouveaux boisements, le paysage des fonds de vallée ne semble pas avoir évolué depuis ces vingt dernières années.

A Gavray, à l'endroit où la vallée de la Sienna s'élargit, la ville s'est développée avec l'apparition de nouveaux quartiers contenus dans l'enveloppe urbaine, sans plan d'ensemble cohérent.



Gavray, entre 2000 et 2019 : Apparition d'un nouveau quartier contenu dans l'enveloppe urbaine et extension urbaine au nord-est. (remonterletemps.ign.fr)

Les extensions les plus récentes de Villedieu-les-Poêles se sont faites sur les hauteurs pour les quartiers d'habitat et le long de la Sienna au nord pour les activités.



Hangars métalliques entourés d'aires de stationnement bitumées de la ZA, en partie camouflés par la ripisylve de la Sienna, route de la Foulerie, Villedieu-les-Poêles.



Coteaux de part et d'autre de la ville occupés par des quartiers pavillonnaires plus récents, RD 924, Villedieu-les-Poêles.

Une éolienne a été implantée sur le plateau située à l'interfluve de la Bérence et de la Sienne. Signal isolé à connotation industrielle, elle domine les paysages bocagers du plateau et est visible depuis le vallon de l'abbaye d'Hambye.

Les enjeux relevés par les ateliers publics

Les dynamiques rapportées par les participants ont concerné principalement un sujet : l'extension urbaine et la périurbanisation du bocage entraînant la disparition de pré-vergers à proximité des bourgs. Il est également relevé une urbanisation plus importante de la partie arrière littorale de l'unité ce qui rappelle aussi le lien fort qui existe entre le bocage de la partie ouest de l'unité paysagère et le littoral.

Ateliers du paysage

Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues

Lors des ateliers, les participants ont essentiellement soulevés la question de la dégradation du bocage en lien avec l'urbanisation. L'urbanisation apparaîtrait ainsi comme le seul facteur de la disparition du bocage dans les secteurs attractifs. En effet, à l'ouest de l'unité, la pression urbaine est importante : les petites communes se sont rapidement étendues ces dernières années du fait de l'arrivée de jeunes foyers, qui faute de moyens, n'ont pu s'établir sur la côte. Situées à l'écart des règles imposées par la loi Littoral, ces communes continuent de proposer des terrains à bâtir et de se doter d'équipements et d'un réseau routier nécessaires à la population, qui induisent une régression du bocage.

Toutefois, l'évolution des pratiques agricoles participe également directement à l'agrandissement des parcelles et ainsi à l'ouverture du bocage. Il est également observé que les circuits courts dans le domaine du maraîchage, particulièrement, se développent de plus en plus et l'élevage bovin se consolide.

Atouts / faiblesses / opportunités / menaces



Les atouts et faiblesses de l'unité paysagère désignent des éléments de paysage ou des dynamiques qui présentent des opportunités ou des menaces pour l'amélioration du cadre de vie des populations.

Atouts et opportunités

- **Des éléments de patrimoine emblématiques de l'unité paysagères :**
 - les monuments historiques, comme l'abbaye d'Hambye, celle de la Lucerne et le château de Gratot ;
 - les villes de Coutances et de Villedieu-les-Poêles.
- **La présence de gorges et vallées encaissées :**
 - les vallées encaissées de la Sienne et du Thar, peu habitées, représentent un patrimoine agro naturel d'exception à l'échelle de l'unité.
- **Une campagne au bocage globalement bien préservé :**
 - malgré l'agrandissement des parcelles et l'arrachage des haies, le bocage de l'unité est globalement bien préservé.

Faiblesses et menaces

- **Un modèle agricole qui évolue et transforme durablement les paysages bocagers :**
 - les parcelles s'agrandissent de plus en plus, les haies et les vergers sont arrachés, ce qui ouvre par endroits les paysages traditionnellement très arborés, risquant à long terme de perdre leurs nuances et donner lieu à une opposition entre des plateaux ouverts et des vallées fermées ;
 - de gros hangars viennent avoisiner les corps de ferme traditionnels, plus ou moins bien intégrés à leur contexte paysager ;
 - des vallées se boisent de plus en plus et perdent leur diversité.
- **Des extensions urbaines en périphérie des villes, des villages et des hameaux sans cohérence :**
 - les volumes, nuances et ambiances végétales des nouvelles constructions ont tendance à banaliser fortement les paysages des franges urbaines. A noter que cette urbanisation est plus intense sur la partie ouest de l'unité et à proximité des grands axes de circulation (RD 972 et A 84).

Liste des communes concernées en tout ou partie

- Amigny
- Anctoville-sur-Bosq
- Annoville
- Belval
- Blainville-sur-Mer
- La Baleine
- Beauchamps
- La Bloutière
- Boisroger
- Boisyvon
- Bourguenolles
- Bourg-Vallées (communes déléguées : Gourfaleur, la Mancellière-sur-Vire, Saint-Romphaire, Saint-Samson-de-Bonfossé, Soulles et le Mesnil-Herman)
- Brainville
- Bréhal
- Bricqueville-la-Blouette
- Bricqueville-sur-Mer
- Cambernon
- Cametours
- Camprond
- Canisy
- Carantilly
- Cavigny
- Cérences
- Cerisy-la-Salle
- La Chaise-Baudouin
- Champrepus
- Chanteloup
- La Chapelle-Cécelin
- Chavoy
- Chérencé-le-Héron
- La Colombe
- Contrières
- Coudeville
- Courcy
- Coutances
- Dangy
- Le Désert
- Equilly
- Feugères
- Fleury
- Folligny
- Gavray-sur-Sienne (communes déléguées : Gavray, le Mesnil-Amand, le Mesnil-Rogues, Sourdeval-les-Bois)
- Geffosses
- Gonfreville
- Gouville-sur-Mer (communes déléguées : Anneville-sur-Mer, Boisroger, Gouville-sur-Mer, Montsurvent et Servigny)
- Gratot
- Grimesnil
- Le Grippon (communes déléguées : Champcervon et les Chambres)
- Le Guislain
- Hambye
- Hauteville-la-Guichard
- La Haye-Bellefond
- La Haye-Pesnel
- Heugueville-sur-Sienne
- Hocquigny
- Hudimesnil
- Jullouville
- La Lande-d'Airou
- Laulne
- Lengronne
- Lingreville
- Lolif
- Longueville
- Le Loreur
- Le Lorey
- La Lucerne-d'Outremer
- Le Luot
- Marigny-le-Lozon (communes déléguées : Lozon et Marigny)
- Maupertuis
- Le Mesnil-Amey
- Le Mesnil-Aubert
- Le Mesnil-Eury
- Le Mesnil-Garnier
- Le Mesnil-Véron
- Le Mesnil-Villeman
- La Meurdraquière
- Millières
- Montaigu-les-Bois
- Montcuit
- Monthuchon
- Montpinchon
- Montreuil-sur-Lozon
- La Mouche
- Moyon-Villages (communes déléguées : Chevry, Le-Mesnil-Opac et Moyon)
- Muneville-le-Bingard
- Muneville-sur-Mer
- Nicorps
- Notre-Dame-de-Cenilly
- Orval-sur-Sienne (communes déléguées : Montchaton et Orval)
- Ouville
- Le Parc (communes déléguées : Braffais, Plomb et Sainte-Pience)
- Périers
- Pont Hébert (communes déléguées : Hommet-d'Arthenay et Pont-Hébert)
- Quettreville-sur-Sienne (communes déléguées : Contrières, Guéhébert, Hérengueville, Hyenville, Quettreville-sur-Sienne, Trelly)
- Quibou
- Raids
- Remilly Les Marais (communes déléguées : Remilly-sur-Lozon, Les Mesnil-Vigot et les Champs-de-Losque)
- Roncey
- Saint-Aubin-des-Préaux
- Saint-Denis-le-Gast
- Saint-Denis-le-Vêtu
- Saint-Gilles
- Saint-Germain-sur-Sèves
- Saint-Jean-de-Daye
- Saint-Jean-de-la-Haize
- Saint-Jean-des-Champs
- Saint-Jean-du-Corail-des-Bois
- Saint-Malo-de-la-Lande
- Saint-Martin-d'Aubigny
- Saint-Martin-de-Bonfossé
- Saint-Martin-de-Cenilly
- Saint-Martin-le-Bouillant
- Saint-Maur-des-Bois
- Saint-Pair-sur-Mer
- Saint-Patrice-de-Claids
- Saint-Pierre-de-Coutances
- Saint-Pierre-Langers
- Saint-Planchers
- Saint-Sauveur-la-Pommeraye
- Saint-Sauveur-Villages (communes déléguées : Ancteville, Le Mesnilbus, La Ronde-Haye, Saint-Aubin-du-Perron, Saint-Michel-de-la-Pierre, Saint-Sauveur-Lendelin et Vaudrimesnil)
- Saint-Sébastien-de-Raids
- Sartilly-Baie-Bocage (communes déléguées : Angey, Champcey, Montviron, La Rochelle-Normande et Sartilly)
- Savigny
- Saussey
- Subligny
- Le Tanu
- Thèreval (communes déléguées : La Chapelle-en-Juger et Hébécrevon)
- Tourville-sur-Sienne
- La Trinité
- La Vendelée
- Ver
- Villebaudon
- Villedieu-les-Poêles-Rouffigny (communes déléguées : Rouffigny et Villedieu-les-Poêles)
- Yquelon

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex - Tél. 02 35 58 52 80
1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1 - Tél. 02 50 01 83 00

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

